

furent concédées dans l'île à Jean Lehoux, Louis Houde (il était à Québec en 1654), Adrien Blanquet, Jacques Bernier dit Jean de Paris (il était à Québec en 1656) et Pierre Labrecque. En 1660, plusieurs terres furent concédées, dont une à Paul Vachon, notaire, procureur de M. Charles de Lauson, et plus tard de Mgr de Laval pour ses seigneuries de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans. Il est le plus ancien notaire de l'île. L'un de ses fils fut prêtre. Louis Péronne, sieur de Mazé, acquit (1661) de M. de Lauson un petit fief, joignant le fief Gourdeau, qui mesurait quinze arpents de front au nord de l'île. Le sieur du Mazé, membre du conseil souverain de Québec, donna (1665) la moitié de son fief à son intime ami, Jacques Descailhaut sieur de la Tesserie, aussi membre du conseil. Le fief Mesnu, concédé le 12 mai 1661 à Jean-Baptiste Peuvret sieur de Mesnu, consistait en quarante arpents de front, du côté sud de l'île, dans la paroisse Saint-Laurent, au nord-est du fief Gourdeau. Peuvret (c'est sa signature) fut procureur fiscal de Québec après 1666. Il avait épousé (1659) la veuve de Louis de Lauson et reçut d'elle la seigneurie de Fossambault. En 1661, Charles de Lauson accorda des terres à Jean Juchereau de la Ferté et à Nicolas, frère de celui-ci. Les propriétaires de ces fiefs relevaient des seigneurs de l'île¹. En 1663, la *Relation* dit : " L'île d'Orléans est remarquable par sa grandeur, ayant plus de douze lieues de tour. Elle est abondante en grains qui y viennent de toutes sortes et avec tant de facilité que le laboureur ne fait quasi que gratter la terre, qui ne laisse pas de lui donner tout ce qu'il veut ; et cela durant quatorze ou quinze ans continuels sans avoir reposé."

Le 25 février 1661, la compagnie accorde à François Bissot sieur de la Rivière la concession dite de l'île aux Œufs, " située au-dessous de Tadoussac... avec le droit de chasse et d'établir en terre ferme... la pêche sédentaire des loups-marins, etc., et autre négoce, depuis la dite île aux Œufs jusqu'aux Sept-Iles, et dans la grande anse vers les Esquimaux, où les Espagnols font ordinairement la pêche..." Cette seigneurie, plus connue sous le nom de Mingan, n'a été à peu près occupée que pour les fins de la pêche². C'est la dernière concession faite par les Cent-Associés.

M. Pierre Boucher, étant en France, reçut (20 avril 1662) la seigneurie de Saint-François du Lac³, mesurant une lieue au fleuve sur autant de profondeur, qui lui fut concédée par M. de Lauson, tuteur des enfants de son fils, en son vivant sénéchal de la colonie et propriétaire du domaine de la Cité, avec moyenne et basse justice ; à charge d'une rente noble et seigneuriale de cinq minots de blé froment, non rachetable, avec le revenu d'une année à chaque mutation de possesseur, suivant la coutume du Vexin Français. Une dizaine d'années plus tard, cette seigneurie passa à Jean Crevier sieur de Saint-François, beau-frère de Boucher⁴.

L'origine des plus anciennes paroisses du Bas-Canada se trouve assez nettement retracée par les actes de concession des seigneuries, les noms des premiers habitants, les circonstances

¹ Turcotte : *Histoire de l'île d'Orléans*, pp. 67-9.

² Voir Bouchette, article "Mingan." Voir aussi la brochure imprimée à l'Extrême en 1868.

³ Elle porta d'abord le nom de Saint-François des Prés.

⁴ *Titres seigneuriaux*, p. 81.